

6 décembre 2011

Distribution :

**Objet : Programme d'étude sismique du bassin Jeanne d'Arc de Western Geco Canada, 2012-2015  
 Article 5, Avis, du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales**

---

Le 2 décembre 2011, Western Geco Canada a soumis à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description du projet concernant une proposition d'étude sismique en 2D et en 3D dans la région du bassin Jeanne d'Arc. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet exige une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)b) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)b) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*.

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme sismique. Une ou plusieurs études sismiques en 2D ou en 3D commencent en 2012.

Conformément à l'alinéa 3(1)a) du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* (RCF), le C-TNLOHE a déterminé qu'une évaluation environnementale du projet en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) est nécessaire. Conformément au paragraphe 12.2(2) de la LCEE, le C-TNLOHE assume le rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale (CFÉE) de la présente évaluation préalable.

La présente lettre vise, conformément au RCF, à déterminer les ministères ou les organismes qui peuvent avoir des obligations en tant qu'autorités responsables ou en tant qu'autorités fédérales, à établir un calendrier pour la réalisation d'un examen préalable et à obtenir des commentaires sur l'ébauche du document d'orientation ci-jointe.

***Moment de l'évaluation***

Le C-TNLOHE demande que l'examen préalable soit effectué le plus rapidement possible et propose le calendrier suivant :

Demande de coordination fédérale – détermination des responsabilités des AR	Réponse d'ici le <b>20 décembre 2011</b>
Examen de l'ébauche de l'EE	Réponse environ 6 semaines après la réception du document.
Examen de l'EE révisée ou de l'addenda, au besoin	Réponse environ 2 semaines après la réception du document.
Préparation de la détermination de l'EE par la ou les autorités responsables	2 semaines pour l'achèvement (peut commencer pendant l'examen de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

## Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE – Article 5, Avis

- En vertu de l'article 5 du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE, le C-TNLOHE vous demande d'examiner les renseignements ci-joints et d'informer le C-TNLOHE, au plus tard le **20 décembre 2011** de votre décision en vertu du paragraphe 6(1) du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE.
- Si vous estimez que vous êtes susceptible d'exiger une évaluation environnementale du projet, veuillez informer le C-TNLOHE de toute approbation ou autorisation que votre ministère ou organisme doit exercer.
- Si vous déterminez que vous êtes en possession de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts conformément à l'alinéa 6(1)c) du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE, veuillez informer le C-TNLOHE de la nature de ces renseignements ou de ces connaissances ainsi que de la personne à contacter pour obtenir de l'aide d'ici le **20 décembre 2011**.

Un « formulaire de réponse de retour par télécopieur » a été fourni pour votre commodité. Si aucune réponse de votre part n'est reçue à la date indiquée ci-dessus, le C-TNLOHE considérera que votre ministère ou organisme n'a pas la responsabilité d'entreprendre une évaluation environnementale et ne dispose pas de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts.

### ***Loi sur les espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministre***

Conformément au paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le C-TNLOHE informe par les présentes le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces de l'annexe 1 suivantes se trouvent probablement dans la zone de projet relevant de la compétence de le C-TNLOHE. La détermination de la probabilité d'effets négatifs sur ces espèces sera entreprise au cours du processus d'examen préalable.

- En voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)  
Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*)  
Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)  
Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
- Menacées : Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)  
Loup tacheté (*Anarhichas minor*)
- Préoccupantes : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)  
Rorqual commun (*Balenoptera physalus*)  
Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur les pièces jointes ou si vous souhaitez discuter des éléments ci-dessous, veuillez communiquer avec moi au 709-778-1431 ou par courriel à dhicks@cnlopb.nl.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

*Original signé par Darren Hicks*

Darren Hicks  
Analyste de l'environnement

Pièces jointes

c. c. : D. Burley

## DISTRIBUTION

<b>Organismes fédéraux</b>	
M. Jason Kelly Ministère des Pêches et Océans C.P. 5667 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	M. Glenn Troke Environnement Canada Bureau de district de Terre-Neuve 6, rue Bruce Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3
M. Randy Decker Transports Canada C.P. 1300 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	Mme Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs 1505, rue Barrington, Bureau 1625 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
Mme Carol Lee Giffin Défense nationale C.P. 990000 Succursale Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	Mme Madeleine Denis Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 3 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4
<b>Organismes provinciaux</b>	
M. Bas Cleary Ministère de l'Environnement et de la Conservation C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	

**Règlement sur la coordination par les autorités fédérales**  
**Article 6, Registre de détermination**

**Titre du projet :** Programme d'étude sismique du bassin Jeanne d'Arc, 2012-2015

**Lieu :** Bassin Jeanne d'Arc

**Promoteur :** Western Geco Canada

AUTORITÉ FÉDÉRALE : \_\_\_\_\_

NOM ET TITRE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur la coordination fédérale* en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), l'autorité fédérale susmentionnée a examiné la description du projet et vous informe des éléments suivants :

a) que l'évaluation environnementale du projet sera **vraisemblablement** nécessaire

Déclencheur  Promoteur  Financement   
 Transfert de terres  Dispositions réglementaires

Déclencheur des dispositions réglementaires :  
\_\_\_\_\_

b) que l'évaluation environnementale du projet ne sera **pas vraisemblablement** nécessaire;

c) qu'elle est **pourvue** des connaissances voulues touchant l'exécution de l'évaluation environnementale du projet;

OU

d) que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour effectuer la détermination.

Si la réponse à l'alinéa d) est « oui », le Règlement exige que les renseignements supplémentaires soient demandés dans les 10 jours suivant la décision.

Identifier la personne-ressource pour l'évaluation environnementale, si elle est différente de la personne ci-dessous.

**Nom et titre :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Téléphone et télécopieur :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

Veuillez retourner par télécopieur, au plus tard le **20 décembre 2011**, à :  
Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers, à l'attention  
de : Darren Hicks  
Numéro de télécopieur : 709-778-1432